|  |  |
| --- | --- |
| Parlement européen  2014-2019 |  |

<Commission>{AGRI}Commission de l’agriculture et du développement rural</Commission>

<RefProc>2017/2009(INI)</RefProc>

<Date>{27/02/2017}27.2.2017</Date>

<TitreType>PROJET D’AVIS</TitreType>

<CommissionResp>de la commission de l’agriculture et du développement rural</CommissionResp>

<CommissionInt>à l’intention de la commission de l’environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire</CommissionInt>

<Titre>sur l’action de l’Union en faveur de la durabilité</Titre>

<DocRef>(2017/2009(INI))</DocRef>

Rapporteure pour avis: <Depute>Ulrike Müller</Depute>

PA\_NonLeg

SUGGESTIONS

La commission de l’agriculture et du développement rural invite la commission de l’environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu’elle adoptera les suggestions suivantes:

1. salue le programme à l’horizon 2030 et ses objectifs de développement durable; souligne que l’agriculture européenne, grâce à la politique agricole commune (PAC) et à des normes environnementales élevées, contribue déjà de façon importante, mais doit mieux se préparer à faire face aux divers défis qui se présentent;

2. fait observer que l’agriculture européenne est source de millions d’emplois dans les zones rurales, assure l’approvisionnement en denrées alimentaires et garantit l’attractivité des zones rurales en tant qu’espace économique, qu’espace de vie et de repos;

3. promeut un développement agrostructurel plaçant les exploitations agricoles familiales au centre des préoccupations et exploitant pour ce faire les avantages des chaînes régionales de création de valeur;

4. souligne l’importance d'une gestion durable des forêts en Europe, qui permette la création de valeur, garantisse les emplois et fournisse une contribution essentielle à la réalisation des objectifs en matière de protection de la biodiversité, du climat et de l’environnement;

5. souligne l'importance de la bioénergie pour les exploitations agricoles, étant donné qu’elle contribue à la sécurité de revenu et à la création d’emplois de par les possibilités supplémentaires de débouchés qu’elle génère dans les zones rurales;

6. fait observer que la bioéconomie peut, grâce à la revalorisation des déchets agricoles, contribuer à une réduction des répercussions de l’agriculture sur le climat qui sont causées par les émissions de gaz à effet de serre et de substances nuisibles dans l’atmosphère, les sols et l’eau ainsi qu’à une amélioration de l’efficacité de l’utilisation des ressources;

7. souligne que le secteur de l’élevage contribue aux performances économiques de l’Union européenne et dispose du potentiel nécessaire pour contribuer à l’amélioration du fonctionnement de l’écosystème agricole et à une agriculture respectueuse du climat;

8. estime que des progrès continus sont nécessaires en matière d’agriculture de précision, de numérisation, de culture et d’élevage ainsi que de protection intégrée des cultures, étant donné qu'un accroissement des rendements peut contribuer à réduire les répercussions sur l’environnement.